

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 8 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 8 septembre, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 18h à la salle des fêtes de Paulhac.

Votants :

C3G : Maryse AUGER, Patricia CADOT, Didier CUJIVES, Caroline SALESSES, Brigitte GALY, Pierrette JARNOLE

Nombre de délégués : 47

Quorum : 24

Date de convocation : 30/08/2022

Membres présents : 36

Pouvoir : 3

CCCB : Joël CAMART, Catherine CLAEYS, Diane ESQUERRE, Gérard GUERCI, Anne-Sophie PILON, Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI, Charles DE LASSUS SAINT GENIES, Sandrine PENAVERRE

CCF : Michèle BEGUE, Hugo CAVAGNAC, Virginie CLAVEL, Alain HINAUX, Philippe PETIT, Colette SOLOMIAC, Serge TERRANCLE

CCHT : Chantal AYGAT, Jean-Paul DELMAS, Denis DULONG, Jean-Claude ESPIE, Marie-Luce FOURCADE, Céline FRAYARD, Patrice LAGORCE, Patricia OGRODNIK

CCVA : Sonia BLANCHARD ESSNER, Isabelle GAYRAUD, Jean-Michel JILIBERT, Cédric MAUREL, Robert SABATIER, Jean-Michel MICHELOT

Absents ayant donné pouvoir : Véronique MILLET à Colette SOLOMIAC, Philippe SEILLES à Joël CAMART, Thierry ASTRUC à Isabelle GAYRAUD

Secrétaire de séance : Gérard GUERCI

Domaine : Contractualisation

Délibération n°: 22/064

Objet : Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées Méditerranée 2022-2028

Cédric Maurel, Vice-Président en charge des contractualisations, informe que le Contrat Territorial Occitanie (CTO) constitue le cadre privilégié de Dialogue stratégique et de gestion avec les territoires pour la mise en œuvre opérationnelle des enjeux prioritaires du PACTE VERT qui repose sur trois grands piliers :

1. La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
2. Le rééquilibrage territorial ;
3. L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

Il organise le partenariat entre les différents cosignataires et constitue la « feuille de route stratégique » partagée entre le territoire du PETR PAYS TOLOSAN, le Département de la Haute-Garonne et la Région pour la période 2022-2028, afin de réussir les transformations et transitions nécessaires pour répondre à l'urgence climatique. Les intercommunalités du PETR PAYS TOLOSAN seront également cosignataires du Contrat Territorial Occitanie. Le PETR Pays Tolosan intègre la CC.GOT dans le périmètre du futur Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées Méditerranées 2022-2028 pour lui permettre d'accéder aux financements régionaux.

Véritable contrat d'objectifs, ce Contrat établira la liste des projets envisagés sur cette période sous la forme d'un Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028, dans le respect des objectifs stratégiques partagés par l'ensemble des cosignataires, pour :

- Promouvoir un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, garant du rééquilibrage territorial et favorisant l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique.
- Agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi dans le territoire ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,
- Mobiliser dans le cadre d'un contrat unique avec chaque territoire, l'ensemble des dispositifs et moyens d'action de la Région et des partenaires.

Le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 mobilisera l'ensemble des politiques et dispositifs d'intervention de la Région sur la base de ses compétences d'intervention et des axes prioritaires définis dans le prochain CPER et les nouveaux programmes de Fonds Européens.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale aura vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, dont le PETR Pays Tolosan fait partie, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Le PETR Pays Tolosan, relais de proximité des politiques territoriales régionales sera amené à :

- Elaborer, rédiger et contractualiser avec la Région le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028,
- Déployer l'ingénierie technique et financière nécessaire pour la réalisation des projets dans des conditions optimales,
- Organiser et animer les instances de gouvernance et de suivi,
- Mettre en œuvre les politiques répondant aux priorités régionales,
- Activer la démarche « Territoire d'innovation pour un aménagement durable » pour développer des projets d'expérimentations adaptées aux besoins du territoire du PETR Pays Tolosan (habitat durable, urbanisme transitoire, intermodalité et développement de la nature en ville).
- Développer les coopérations interterritoriales (Assemblée des Territoires d'Occitanie, coopérations régionales, nationales, européennes ou internationales)

Il est proposé au Conseil Syndical de se prononcer pour :

- S'engager dans la nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales régionales pour la période 2022-2028,

- Approuver la rédaction du Contrat Régional 2022-2028 liant la Région Occitanie/ Pyrénées Méditerranée et le PETR Pays Tolosan
- Mandater le Président pour signer tout acte et tout document relatif à ce contrat.

Entendu l'exposé du Vice-Président,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical se prononce à l'unanimité de ses membres présents et représentés pour :

- S'engager dans la nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales régionales pour la période 2022-2028,
- Approuver la rédaction du Contrat Régional 2022-2028 liant la Région Occitanie/ Pyrénées Méditerranée et le PETR Pays Tolosan
- Mandater le Président pour signer tout acte et tout document relatif à ce contrat.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 8 septembre 2022.

Le Président,



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 8 septembre 2022
Au registre sont les signatures